

ARRETE DU MAIRE  
Portant désignation des représentants au Comité Social Territorial

Le Maire de THUE ET MUE,  
Vu le code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2023 portant création du Comité Social Territorial et fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'autorité,

**ARRETE**

Article 1 : Sont désignés comme représentants titulaires de l'autorité territoriale :

- Monsieur Michel LAFONT
- Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY
- Madame Myriam LETELLIER
- Madame Laurence TROLET
- Monsieur Frédéric SOREAU

Sont désignés comme représentants suppléants de l'autorité territoriale :

- Madame Cécile PARENT
- Monsieur Mickael LHOTELLIER
- Madame Noémie FOIN
- Madame Céline SARRAZIN
- Madame Sandrine MALCAPE

Article 2 : La présidence sera assurée par Monsieur Michel LAFONT.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Préfet du Calvados.

Fait à THUE ET MUE, le 06 MAI 2026  
Le Maire  
Michel LAFONT

